

2016-2017



L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE

Livret de présentation et règlement intérieur

Ville de
Concarneau
Éducation Jeunesse



Chers parents,

L'école est avant tout un lieu d'enseignement.

Néanmoins, sur une journée de présence, vos enfants inscrits dans nos écoles publiques bénéficient d'autres activités sur des temps dits périscolaires, « autour de l'école » : accueils du matin et du soir, repas et pause de midi et, depuis la rentrée de septembre 2014, « Temps d'Activités Périscolaires », les TAP, créés par la réforme des rythmes scolaires.

La ville de Concarneau, organisatrice de ces temps périscolaires, est consciente de leur grande place dans la journée des enfants. C'est pourquoi elle a fait le choix d'en faire des temps de qualité, dans le but d'apporter une plus-value éducative. Il ne s'agit naturellement pas de se substituer au travail de l'enseignant, mais de permettre aux enfants de découvrir d'autres domaines, de compléter ce qui a été vu en classe, en y prenant plaisir et souvent en s'amusant....

Le livret que nous sommes heureux de vous présenter détaille le fonctionnement de ces temps et vous aidera à en comprendre le contenu.

Il a été rédigé en étroite collaboration avec des parents d'élèves et j'en profite pour les remercier pour la qualité de leur contribution.

J'espère que ce document, volontairement pratique, répondra à la plupart des questions que vous vous posez légitimement et que, surtout, il vous donnera envie d'y inscrire vos enfants qui, eux-mêmes, prendront plaisir à y participer.

*Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal
délégué à l'Éducation et à l'Enfance*

Éric MALLEJACQ

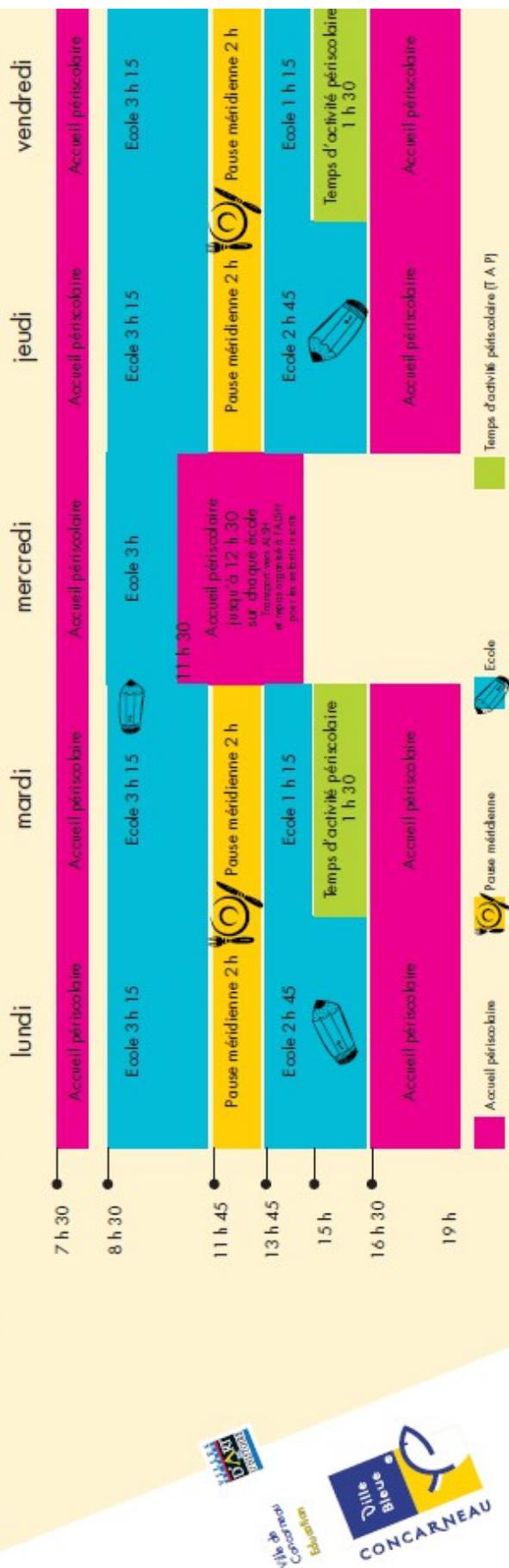
SOMMAIRE

- | | |
|--|---------|
| 1. L'organisation de la semaine de votre enfant | page 3 |
| 2. Un projet éducatif des temps périscolaires organisés par la ville | page 5 |
| - l'accueil du matin et du soir | |
| - la pause du midi | |
| - les nouveaux temps d'activité périscolaires (TAP) | |
| 3. L'inscription au périscolaire, côté pratique. | page 10 |
| 4. Vous avez des questions ? | page 12 |

L'organisation de la semaine de votre enfant

Planning 2016-2017 pour les écoles suivantes :

- groupe scolaire de Kéramporiel
- groupe scolaire de Kérandon
- groupe scolaire du Dorlett
- écoles maternelle et élémentaire de Beuzec

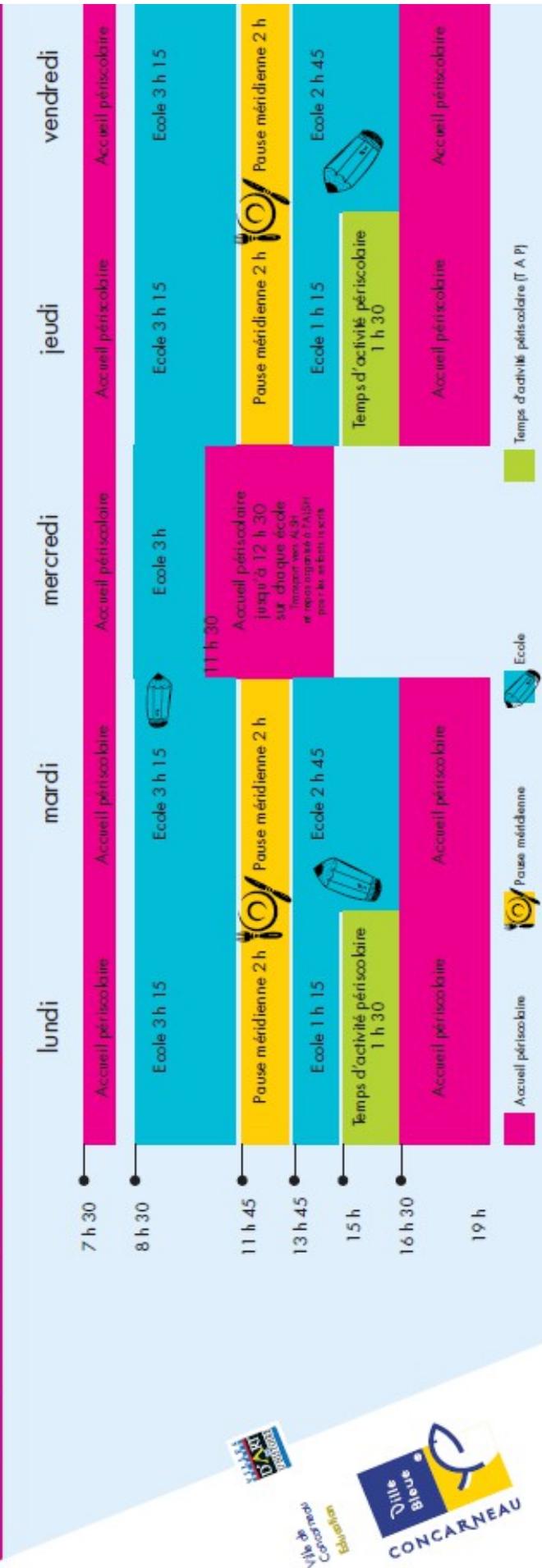


Ville de Concarneau





Planning scolaire 2016-2017 pour les écoles suivantes :
 - groupe scolaire du Rouz
 - écoles maternelle de Berthou et élémentaire du Centre Ville
 - écoles maternelle et élémentaire de Lanriec



Un projet éducatif des temps périscolaires organisés par la ville

L'organisation des temps périscolaires est une compétence de la ville : ce sont des agents municipaux qui encadrent vos enfants le matin avant l'école, pendant la pause du midi, et le soir après l'école.

La ville de Concarneau a décidé de créer un projet éducatif sur le temps périscolaire à partir de la rentrée 2014 pour permettre l'organisation d'accueils de qualité et non de simples garderies. Depuis la rentrée 2014, les temps périscolaires sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cela implique le respect de **taux d'encadrement et de niveaux de qualification des professionnels**. L'équipe d'animation tient à votre disposition le projet pédagogique qui explique les intentions éducatives et leurs mises en œuvre concrètes par l'équipe. **Un responsable pédagogique périscolaire est missionné par la ville sur chaque école dont le rôle est d'être l'interlocuteur des familles, des équipes d'animation, et des équipes enseignantes.**

Nous vous invitons à bien prendre connaissance des éléments présentés dans ce livret pour connaître le fonctionnement et le règlement de ces temps périscolaires.

Les accueils périscolaires le matin avant l'école et le soir après l'école :

Des animateurs de la ville accueillent vos enfants de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h tous les jours d'école dans les locaux de la garderie. L'espace est organisé en « coins jeux » pour que les enfants puissent naviguer librement entre différentes activités, adaptées à leurs âges. Les enfants sont invités à participer activement à la vie collective : en fonction de leur âge, ils participent au rangement, s'entraident, ou donnent un coup de main pour préparer le goûter...

Le matin, pour des raisons de sécurité, les enfants doivent obligatoirement être déposés dans les locaux de la garderie et confiés à un animateur.

Le soir, les enfants sont accueillis aussitôt après la classe par les animateurs pour prendre le goûter. Vous pouvez venir chercher votre enfant juste après ce goûter qui se termine à 17h. Ensuite, les enfants sont en activités libres dans la garderie, ou dans la cour, sous la surveillance des animateurs qui peuvent leur proposer des animations jusqu'à 19h.

Et les devoirs ? Un animateur est présent à partir de 17h30 pour accompagner les enfants qui le souhaitent dans la réalisation de leurs devoirs tous les lundis, mardis, et jeudis. Il ne s'agit en aucun cas de soutien scolaire, mais simplement d'une aide à la réalisation des devoirs. Il appartient aux parents de vérifier l'état d'avancement des devoirs de leur enfant.

L'équipe d'animation n'assure pas l'accueil des enfants en dehors des heures de fonctionnement de la garderie. Il est donc demandé aux parents de respecter scrupuleusement ces horaires (tarif spécial si dépassement). Pour prendre en compte les cas d'urgence ou les situations exceptionnelles, les parents sont invités à prévenir la garderie en cas de retard. Conformément à la législation, si le retard n'est pas signalé, l'enfant sera remis aux autorités habilitées.

LE DÉPART DE VOS ENFANTS DES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'enfant ne peut quitter l'accueil périscolaire que lorsque les parents (ou les responsables légaux) viennent les chercher et préviennent l'animateur du départ. Si les parents le souhaitent, ils peuvent désigner, par écrit, d'autres personnes habilitées à venir chercher leur enfant. Les enfants d'âge élémentaire peuvent quitter seuls l'accueil périscolaire uniquement sur autorisation écrite de la famille. Ils sont alors sous la responsabilité de leur famille, les animateurs sont déchargés de toute responsabilité dès lors que l'enfant aura quitté les locaux de l'accueil périscolaire. Ces informations sont à indiquer dans la fiche de liaison à compléter lors de l'inscription.



PAUSE CARTABLE

Accompagnement à la scolarité

Un temps pour le goûter,
un temps méthodologique
(utiliser son emploi du temps, lire son cahier de texte, préparer son cartable, apprendre ses leçons),
et un temps d'ouverture culturelle
(jeux, livre, informatique...)

De 16h30 à 17h45
Mardi à KerBALISE-14 rue des frênes
Jeudi à LA BALISE-5 rue du colonel Moll

Référents: Olivia KERNEIS
et une équipe de bénévoles

LA BALISE
5 rue du Colonel Moll
29900 Concarneau
✉ : animation.cslabalise@gmail.com
☎ : 02 90 41 63 04



La pause du midi (de 11h45 à 13h45) :

La pause du midi est un temps important dans la journée de l'enfant : c'est le moment pour souffler et pour recharger les batteries en mangeant un repas équilibré. C'est aussi un temps éducatif où l'on apprend à vivre avec les autres enfants, et où l'on peut découvrir de nouveaux goûts pendant le repas.

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Des P.A.I. peuvent être signés, en lien avec le médecin scolaire, à la demande des familles, pour permettre à des enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies de fréquenter les temps périscolaires. Le personnel de la ville n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins aux enfants, sauf quand un P.A.I. en a précisément déterminé les conditions et circonstances.

Pour toute information sur ce point, prendre contact avec le service Éducation jeunesse de la Mairie au 02 98 50 38 39

Deux services de restauration sont organisés sur chaque école : les plus petits mangent en premier pendant que les plus grands peuvent profiter de jeux extérieurs. Les repas sont préparés par la cuisine centrale de la ville et validés par une diététicienne. Un responsable de cuisine avec son équipe assurent sur chaque école la remise en température et le service auprès des enfants. Les enfants de maternelle sont

entourés par des animateurs. Là encore, en fonction de leur âge, les enfants sont associés à la vie collective, pour apprendre petit à petit à faire tout seul, et pour développer l'entraide dans le groupe.

Une fois le repas pris, les petits sont invités à se reposer dans une salle de sieste ou à faire un temps calme.

Les enseignants prennent le relais à partir de 13h35 et accueillent les enfants l'après-midi jusqu'à 13h45.

L'absence de votre enfant au restaurant scolaire doit impérativement faire l'objet d'une information. Pour cela contactez exclusivement le Service Éducation-Jeunesse (et non le restaurant de l'école) : de préférence par mail (restauration-scolaire@concarneau.fr) ou par téléphone (02 98 50 38 36 ou 02 98 50 39 01) en précisant les dates et le nombre de jours d'absence. Cette démarche est importante pour lutter contre le gaspillage, et pour adapter votre tarification.



Les TAP : de nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (de 15h à 16h30, 2 jours par semaine) :

- Les TAP sont proposés gratuitement aux enfants inscrits pour permettre au plus grand nombre d'en profiter. Les TAP sont facultatifs mais lorsque l'enfant est inscrit, il s'engage à y participer. L'enfant est inscrit à l'année, soit pour un jour, soit pour deux jours par semaine. L'inscription est obligatoire pour permettre à l'équipe d'animation de disposer de tous les éléments nécessaires à l'encadrement et à la sécurité des enfants.
- Il est important de ménager des temps de pause pour les enfants, justement pour respecter leur rythme. C'est la raison pour laquelle une proposition différente sur le temps de TAP est réalisée pour les enfants selon leur âge :
 - pour les enfants de cycle 1 (2-5 ans - PS/MS) : respect de la sieste, accueil échelonné des enfants, des ateliers souples, courts, en autonomie, avec la présence d'un adulte.
 - pour les enfants de cycle 2 (5-8 ans) et pour les enfants de cycle 3 (8-11 ans) : chaque enfant peut bénéficier de 2 séances d'1h30 de TAP par semaine avec 2 ateliers différents. 1 espace « bulle » est également aménagé dans chaque école (espace pour jeux libres en autonomie, avec un animateur) pour permettre, ponctuellement, à certains enfants de souffler, de rêver... faire une pause dans la journée.



- Les parents inscrivent leur enfant au TAP, mais ce sont les enfants de cycle 2 et 3 qui choisissent leur atelier parmi le panel d'activités proposées pour leur âge, et dans la limite des places disponibles. Après chaque période de vacances scolaires, l'enfant change d'atelier. L'enfant sera invité à participer aux ateliers organisés dans chaque domaine (domaine sportif, culturel...) pour permettre la découverte d'ateliers variés. L'enfant pourra ainsi naviguer, par période, dans un parcours d'activités de découverte tout au long de l'année.
- Il ne s'agit pas de refaire un temps de classe sur le temps périscolaire, les objectifs sont différents : il s'agit de découvrir en s'amusant, en se détendant. Par contre, une cohérence sera recherchée, à l'échelle de chaque école entre le projet d'école sur le temps scolaire et les propositions réalisées pendant les TAP.
- Les TAP sont organisés dans les locaux de chaque école.
- Les intervenants seront soit des professionnels municipaux, soit des intervenants extérieurs (après convention avec la ville).

- Les ateliers organisés sur le temps périscolaires participent à la découverte de domaines très variés : musique, arts plastiques, lecture, sport, activités scientifiques et techniques, nature - environnement, sante, arts vivants (théâtre, danse, mime...), sécurité / citoyenneté, découverte du monde, communication, patrimoine, jeux. Une communication est réalisée sur chaque école au fur et à mesure du déroulement des TAP.
- Si un enfant est présent aux TAP, mais qu'il n'est pas inscrit au préalable par ses parents, le service sera facturé et le responsable du temps périscolaire prendra contact avec les parents pour régulariser la situation : sans inscription préalable, l'équipe n'a pas les moyens de prendre en charge correctement votre enfant dans le cadre d'un projet éducatif construit.



L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DIFFERENTS TEMPS PERISCOLAIRES

Le présent règlement est applicable sur toute l'année scolaire. Le service entreprendra une démarche de concertation avec la famille si :

- le comportement de l'enfant est préjudiciable au bon fonctionnement des activités ou incompatible avec les règles de vie collective.
- les absences ou retards non justifiés perturbent le fonctionnement du service.
- les modalités d'inscription ne sont pas respectées.

En cas de non-respect de ces dispositions, et après information de la famille, la ville se réserve le droit d'exclure les enfants des différents temps périscolaires, temporairement ou définitivement.

L'inscription et la facturation au périscolaire, côté pratique

L'inscription de votre enfant aux différents temps périscolaires est **OBLIGATOIRE** : sans inscription, l'équipe ne peut accueillir vos enfants dans de bonnes conditions, ni avoir les éléments de connaissance nécessaires pour assurer leur sécurité.

Où, quand et comment inscrire mon enfant ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service éducation jeunesse de la mairie, dans les différentes garderies, sur le site internet de la ville de Concarneau : www.concarneau.fr, et sur le portail famille : <https://concarneau.espace-famille.net>

Pour les inscriptions au restaurant scolaire, 2 possibilités :

- soit votre enfant vient régulièrement : vous pouvez alors préciser les jours dans la fiche d'inscription.
- soit votre enfant ne vient que ponctuellement : cela nécessite l'achat d'un ticket repas occasionnel au Service Éducation Jeunesse de la Mairie.

Une fois complété et signé, le dossier d'inscription doit être déposé avant la rentrée scolaire, soit aux RPP (Responsables pédagogiques périscolaires), aux animateurs sur les temps d'accueil du matin et du soir dans la garderie de l'école ou aux enseignants.

Vous devez compléter chaque année un dossier d'inscription par enfant comprenant :

- la fiche d'inscription unique pour tous les temps périscolaires (matin, midi, TAP, soir)
- la fiche de liaison
- le certificat médical complété par votre médecin
- La fiche « modalités pratiques » sera à conserver par vos soins

Les tarifs

Le tarif est voté par le Conseil Municipal pour une année civile. Les tarifs présentés ci-dessous sont valables jusqu'au 31 décembre 2016.

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES :

Le service est facturé dès qu'un enfant est pris en charge par les animateurs.

| | |
|---|----------------------------------|
| Accueil du matin | 0,95 € |
| Le goûter 16h30-17h30 | 0,95 € |
| Goûter + accueil du soir | 1,90 € |
| Garderie Mercredi midi | 0,95€ |
| Transport par navette mercredi midi vers ALSH | Gratuit |
| Dépassement horaire | 7,50€ par quart d'heure commencé |
| TAP inscrit | gratuit |
| TAP non inscrit | 5€ |

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Pour les concarnois inscrits régulièrement, le tarif est établi en fonction du quotient familial. Il est calculé à partir des ressources de la famille par le Service Éducation-Jeunesse (bureau n°5). L'absence d'établissement de la carte de quotient familial implique une facturation au prix le plus élevé.

| Tranche | Quotient familial | prix |
|---|-------------------|--------|
| A | 0 à 138 | 1.23 € |
| B | 139 à 195 | 1.46 € |
| C | 196 à 246 | 1.68 € |
| D | 247 à 300 | 2.03 € |
| E | 301 à 353 | 2.37 € |
| F | 354 à 406 | 2.62 € |
| G | 407 à 458 | 3.06 € |
| H | 459 à 570 | 3.42 € |
| I | 571 à 668 | 3.74 € |
| J | 669 à 763 | 4.12 € |
| K | 764 à 953 | 4.45 € |
| L | 954 et + | 4.71 € |
| Tarif pour les extérieurs | | 4.90 € |
| Tarif du ticket occasionnel | | 4.95 € |
| Tarif pour les enfants non inscrits sans ticket | | 6€ |

Facturation en cas d'absence au restaurant scolaire :

- soit le Service Éducation-Jeunesse n'est pas prévenu de l'absence, tous les repas prévus dans l'inscription sont facturés.
- soit le Service Éducation-Jeunesse a été prévenu, la facturation sera établie en fonction du tableau ci-dessous :

| Prévenu avant 16h le ... | Non facturé à partir du... |
|-----------------------------|----------------------------|
| Samedi ou Dimanche ou lundi | Mardi |
| Mardi ou Mercredi | Jeudi |
| Jeudi | Vendredi |
| Vendredi | Lundi |

La facturation et le paiement

Vous recevez chaque mois une facture à votre domicile précisant les services utilisés le mois précédent.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer le paiement :

- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Concarneau.
- en liquide directement à la Trésorerie de Concarneau.
- en ligne sur votre espace famille avec vos codes d'accès sécurisés,
- <https://concarneau.espace-famille.net>

Vous avez des questions ?

Sur chaque école, un responsable pédagogique périscolaire a pour rôle d'encadrer l'équipe de professionnels intervenant sur les différents temps périscolaires. Il fait le lien avec les enseignants, mais il est également votre interlocuteur privilégié sur l'école si vous avez des questions sur le temps périscolaire. Vous pouvez prendre contact directement avec lui à la garderie de l'école de votre enfant.

| Écoles | Salles de restaurant - goûter | Garderie | Nom du responsable pédagogique périscolaire | Téléphone du responsable pédagogique périscolaire |
|------------------------|-------------------------------|----------------|---|---|
| Beuzec | 02 98 50 15 78 | 02 98 97 15 78 | Typhaine DELORME | 06 43 32 93 84 |
| Centre Ville - Berthou | 02 98 50 59 07 | 02 98 97 15 55 | Morgane VALLET | 06 43 32 97 69 |
| Kéramporiel | 02 98 50 76 11 | 02 98 97 15 85 | Muriel JEANNE | 06 42 39 27 21 |
| Kerandon | 02 98 97 13 72 | 02 98 97 13 72 | Marion MICHEL | 06 42 39 15 88 |
| Lanriec | 02 98 50 76 22 | 02 98 50 79 43 | Claire LE GAC | 07 85 34 76 49 |
| Le Dorlett | 02 98 50 67 76 | 02 98 60 44 76 | Michelle GUEGAN | 06 42 39 34 04 |
| Le Rouz | 02 98 97 15 95 | 02 98 60 42 48 | Martine LE CORRE | 06 42 39 11 91 |

Contact à la Direction Education jeunesse :
Franck GUILLAUME, Responsable enfance : 06 87 66 35 35

